

CONSULTATION PARALLÉLISÉE

*Du lundi 13 juillet à 10h00 au mercredi 14 octobre 2026 à 17h00 relative à la
Demande d'autorisation environnementale pour la réalisation de la phase 2 de
l'aménagement de la zone d'activité Agglo 21*

Questions du commissaire-enquêteur

Le 18 août 2026 - Merci de préparer vos réponses sur cette question dans le meilleur délai.

Question 7 :

Le Dossier Loi sur l'Eau prévoit de répartir les eaux pluviales des 34 ha du Bassin versant 1 et des 6 ha du Bassin versant 2 dans 8 sous-bassins de stockage, décantation et infiltration, de façon à alléger les volumes arrivant au bassin principal.

Ces sous-bassins ne seront pas à priori réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique, mais mis à charge des acquéreurs de parcelle après éventuellement, en cas d'allotissement, un calcul de répartition par lot des obligations du sous-bassin versant.

Quelles sont les dispositions que vous avez prévues pour :

- a) Réglementer les ouvrages par acquéreur ;
- b) Vérifier leur bonne exécution ;
- c) Assurer le maintien dans le temps des ouvrages, y compris en cas de cessions ultérieures ?

Finalement, quelle sera l'autorité compétente pour assurer le contrôle et, le cas échéant, l'exercice du pouvoir de police relatif à ces ouvrages de gestion des eaux pluviales ?

Question 8 :

Avez-vous prévu une renaturation du bassin principal, ce qui pourrait :

- ✓ Constituer une opportunité pour le paysage et la biodiversité, en modulant les formes et en mettant en place des végétations épuratrices et paysagées aptes également à créer une ressource pour la faune et la flore, selon les orientations de votre Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales, et selon un sujet évoqué en réunion publique (ancien projet de parc paysager) ;
- ✓ Permettre d'agrandir notablement le volume de stockage et ainsi constituer une marge importante avant débordement en cas de pluie centennale.